

RAPPORT DE MISSION

Participation au 51^{ème} anniversaire Barreau Congolais à Goma (Nord-Kivu)

Excellence,

En date du 08 juillet 2019, nous avons été autorisée par l'ordre de mission n° 187/CAB/MINET/PLAN/YKZ/ITIE-RDC/kcd/2019 du 6 juillet 2019, signé par Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du Plan et Président du Comité Exécutif de l'ITIE-RDC pour nous rendre à Goma en vue de répondre à une invitation des barreaux de Goma et Bukavu dans le cadre des journées du Barreau sous le thème : « Exploitation des Ressources Minières, protection de l'Environnement et Développement Economique et Social de la RDC, rôle de l'Avocat du 09 au 12 juillet.

Sur place, nous avons été appelé à intervenir dans le sous thèmes: problèmes juridiques soulevés par l'exploitation Minière. C'était l'occasion pour nous d'amener l'expertise de l'ITIE dans la gestion des conflits qui peuvent découler. Après avoir expliqué le rôle de l'ITIE dans l'implantation de la transparence dans la gestion des ressources extractives, nous avons souligné les différents problèmes nécessitant l'intervention des professionnels du droit qui peuvent surgir lors de l'exploitation des Ressources Naturelles.

L'occasion pour nous était parfaite pour sensibiliser les avocats sur l'opportunité qu'offre le nouveau code minier de Mars 2018 qui pour la première fois criminalise l'opacité en instituant une amende allant de 100.000 à 1.000.000 de dollars d'amende.

Nous avons encouragé les Avocats à initier des actions ou à assister les prétendus contrevenant à la loi.

C'est le 14 juillet que nous avons regagné la ville de Kinshasa.

Veuillez agréer, **Excellence Madame le Vice-Premier Ministre**, l'expression de ma haute considération.



Fait à Kinshasa, le 20/07/2019

Holenn Agnong Marie Thérèse

Coordonnateur National a.i de l'ITIE-RDC

Transmis copie pour information à :

- Monsieur Michel KAYEMBE NTOLE, Expert Chargé de la Comptabilité